



MAIRIE DE PIERRY
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

Pierry, le 19 Mai 2020

CONVOCAATION

Abroge et remplace la précédente

M _____, membre du Conseil Municipal de Pierry, est prié d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la salle des fêtes Frère Jean Oudart, Place du Général Leclerc à Pierry, le mercredi 27 mai 2020 à 11h30. La séance ne peut se tenir en Mairie pour des raisons de respect de distanciation physique, les services de la Préfecture ont été saisis à cet effet pour permettre la délocalisation de la réunion.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
3. Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se tiendra avec un public limité et sans retransmission des débats en direct.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration. Sachez qu'exceptionnellement, un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs. Le quorum est par ailleurs ramené au tiers du nombre des conseillers.

Je vous prie d'agréer, M _____, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Eric Plasson

